

LIBERTÉ

Voir les versets relatifs

Il se trouve dans la Bible plusieurs idées de la liberté, qui ne sont pas toujours exprimées par les termes hébreux et grecs correspondant au mot français.

1.

Liberté politique ou civile.

État d'une personne ou d'une collectivité sur laquelle ne pèse aucune contrainte. En ce sens, la liberté s'oppose à l'esclavage (voir Esclave), ou à l'oppression. L'Éternel est appelé libérateur parce qu'il délivre Israël de la main de ses ennemis. ([Jug 3:9](#))

--Il est appelé : de ce nom, dans un sens plus profond, en particulier dans les Psaumes, parce qu'il délivre le croyant de l'oppression de l'épreuve ([Ps 18:3](#) [40:17](#) etc.).

2.

Liberté à l'égard de la loi.

Opposition établie par Jésus et formulée particulièrement par saint Paul, entre l'observation servile de la loi mosaïque et l'obéissance personnelle et volontaire au Dieu Père et Sauveur. L'attitude de Jésus à l'égard du sabbat et des autres coutumes légales illustre cette notion évangélique de la liberté. C'est cette idée qui a inspiré l'apôtre Paul dans ses relations avec les judéo-chrétiens.

L'apôtre a parfaitement exprimé ce principe en ces mots : « Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté » ([2Co 3:17](#) ; voir encore [Ro 8:21](#), [Ga 2:4](#) [5:1](#), [1Co 9:19](#) ; *parrêsia*, [1Ti 3:13](#)). Cette liberté peut avoir pour limite l'obligation de ne pas scandaliser ceux qui ne la possèdent pas ([1Co 8:9](#) et [Ro 14:13](#) et suivants).

3.

Liberté à l'égard du péché.

Le chrétien, libre à l'égard de la loi, n'est pas pour cela libre de pécher. Le N.T. dénonce vigoureusement cette confusion ([Ga 5:13](#) et [1Pi 2:16](#)). Tout au contraire, le chrétien est affranchi du joug du péché ; en effet, « celui qui commet le péché est esclave du péché » ([Jn 8:34](#) ; voir aussi [Ro 6:17](#)), mais celui qui croit en Jésus-Christ est affranchi par la vérité ([Jn 8:32](#)) et par Jésus-Christ ([Jn 8:36](#)), qui est mort pour nous racheter de l'esclavage et nous faire obtenir l'adoption filiale ([Ga 4:4,7](#)) - Désormais, libéré de ce joug, le chrétien devient l'esclave de Dieu ([Ro 6:22](#)) et de Jésus-Christ ([1Co 7:22](#)) ; mais cette domination, bien loin d'être une négation de la liberté, en est l'expression la plus haute ([1Pi 2:16](#)). Ces affirmations de l'Écriture, en apparence contradictoires, ont été reprises par des philosophes modernes, qui entendent par liberté le fait pour l'homme d'être déterminé par les motifs les plus élevés et d'obéir aux exigences de la conscience.

4.

Liberté de l'homme à l'égard de Dieu.

Toute l'Écriture montre que l'être humain a reçu de Dieu une certaine liberté d'action que la philosophie désigne par libre arbitre. Les termes, si fréquemment employés dans la Bible, d'obéissance (voir ce mot) et de désobéissance, supposent cette

notion. Dieu demande des croyants un service volontairement consenti, un choix personnel entre l'Éternel et les faux dieux, entre le bien et le mal. Jésus l'affirme sans cesse implicitement (voir par ex. la parabole des deux fils, [Mt 21:28](#), ou le « peut-être » de [Lu 20:13](#)).

Mais en même temps, la Bible affirme que Dieu connaît d'avance toutes les actions des hommes (voir Prédetermination) et que l'homme ne peut rien faire sans la volonté divine. L'Écriture ne résout pas cette contradiction, qui est d'ordre spéculatif et non pratique. Le salut que Dieu apporte à l'homme exige au contraire que la liberté humaine et la toute-puissance divine soient affirmées avec une égale force, comme saint Paul le fait d'une manière si frappante dans le passage Php 2:12 et suivant

Voir Repentir. R. C.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



27 PARTAGES